

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2015/58

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 21 octobre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-et-un octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 13 octobre 2015.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11
votants : 15*

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents : VOLLE – GAUTHIER – HILAIRE – BEUGNET – LEBRAT –
JOLLIVET - CROZIER – BOUNIARD – PIQUEMAL – GRENIER -
CORNET –**

**Excusés : Mr TESTON a donné procuration à Mr HILAIRE.
Mr RIFFARD a donné procuration à Mr CORNET.
Mme RAMUS a donné procuration à Mme CROZIER.
Mr EUVRARD a donné procuration à Mr BOUNIARD.**

Mme Monique BEUGNET a été élue secrétaire.

Objet : Remboursement assurance au Comité des Fêtes.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE de rembourser au Comité des Fêtes la somme de 368.56 € TTC suite au vol avec effraction de la piscine municipale.

.../...

- CHARGE Le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 21 octobre 2015.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 22 octobre 2015.
LE MAIRE
André VOLLE.

